

## AVIS IMPORTANT

### RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Du 18 au 24 avril 2020

Entre 7 h 30 et 17 h, les employés de la Municipalité effectueront les travaux de rinçage du réseau d'aqueduc. Il se peut que le travail de rinçage s'effectue la semaine d'après si la température l'en empêche.

#### En quoi consistent les travaux?

Il s'agit d'évacuer du réseau les particules et débris qui pourraient s'accumuler sur les parois. Pour ce faire, la vitesse de circulation de l'eau est augmentée et l'eau souillée est évacuée par les bornes d'incendie. Les opérations sont réalisées à l'aide de routes de rinçage prédéterminées qui favorisent un meilleur nettoyage.

Conséquemment, il peut y avoir **une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille)**. Cela peut occasionner certains désagréments. Il n'y a toutefois aucun danger pour la santé et vous n'avez pas besoin de faire bouillir l'eau.

#### Que faire en cas d'eau rouillée?

La Municipalité vous conseille d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.

Comme il s'agit d'une opération d'envergure, il se peut que votre eau soit rouillée à divers intervalles. Vous pourrez toutefois effectuer le lavage des tissus et de la vaisselle en dehors des heures mentionnées ci-dessus.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service des travaux publics en composant le 450 549-5611.

La Municipalité s'excuse des incon vénients liés à ces travaux nécessaires pour le maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.

*Joyeuses  
Pâques!*

#### DANS CETTE ÉDITION :

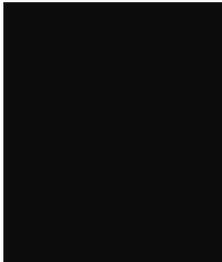
Mot du Maire	2
Séance du conseil	3
Avis publics	4-6
Bibliothèque	7
Régie Intermunicipale	7-8
Offres d'emploi	9
Surconsommation d'eau	10
Parrainage civique	10
Communauté chrétienne	11
Complexe Multisports	12



**Guy Lapointe**  
Maire



**Alain Joubert**  
Conseiller #01



**Poste vacant**  
Conseiller #02



**Ghyslain Phaneuf**  
Conseiller #03



**Claude Larocque**  
Conseiller #04



**Barbara Beugger**  
Conseillère #05



**Mathieu Beaudry**  
Conseiller #06

## COORDONNÉES:

**Bureau municipal:**  
810, rue Lanoie  
Upton (Québec) J0H 2E0  
Téléphone: 450 549-5611  
Télécopieur: 450 549-5045  
Courriel: [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)  
Site internet: [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

## HEURES D'OUVERTURE:

**Bureau municipal:**  
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h à 13 h)  
**Service de voirie:**  
Lundi au vendredi:  
horaire variable

Uptonaises et Uptonais,

Le printemps est enfin là! Les doux rayons du soleil vont nous redonner de l'énergie pour débiter nos tâches printanières.

Comme à toutes les années, je tiens à remercier l'équipe des travaux publics pour l'entretien de la patinoire, Dame Nature n'étant pas toujours au rendez-vous.

Dès le 1er avril, nous recommencerons à bénéficier de la collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans les bacs bruns. Un tri adéquat des matières nous permet de détourner chaque année de l'enfouissement environ 50 % des matières collectées à la rue. Les matières organiques peuvent être dommageables pour notre environnement lorsqu'elles sont enfouies et nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier du service de collecte à trois voies sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il est important d'utiliser ce service mis à notre disposition et de se rappeler que les matières organiques acceptées dans le bac brun sont celles décrites sur le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

Lors de la séance régulière du Conseil municipal du 2 mars 2021, il a été proposé de décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille ». Les membres du Conseil municipal encouragent la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer. Pour plus d'information, rendez-vous au [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca).

Sauvons + de vies. Une petite fleur pour une grande cause.

Aussi, je tiens à vous inviter personnellement à nous faire connaître vos questionnements ou vos besoins. Que ce soit par courriel ou par téléphone, je vous assure qu'une personne répondra à votre demande dans les meilleurs délais.

Enfin, la fonte de la neige et un temps plus clément sont propices, pour certains, aux excès de vitesse. Je vous prie de redoubler de prudence alors que nos enfants seront de plus en plus nombreux à marcher ou à utiliser la bicyclette pour se rendre à l'école.

*Profitez de cette belle saison pour passer de bons moments à l'extérieur.*

**Guy Lapointe**  
Maire

## SERVICES MUNICIPAUX

<b>Cynthia Bossé</b>	Directrice générale	<b>549-5611</b>
<b>Sylvia Ouellette</b>	Directrice générale adjointe <a href="mailto:sylvia.ouellette@upton.ca">sylvia.ouellette@upton.ca</a>	<b>549-5625</b>
<b>Roger Garneau</b>	Directeur des travaux publics	<b>549-5611</b>
<b>Michael Bernier</b>	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales <a href="mailto:michael.bernier@upton.ca">michael.bernier@upton.ca</a>	<b>549-5619</b>
<b>Benoit Gauthier</b>	Directeur du Service de sécurité incendie <a href="mailto:benoit.gauthier@upton.ca">benoit.gauthier@upton.ca</a>	<b>549-5611</b>
<b>Benoit Provost</b>	Urbanisme et environnement <a href="mailto:benoit.provost@upton.ca">benoit.provost@upton.ca</a>	<b>549-5626</b>
<b>SPA de Drummond</b>	Société Protectrice des Animaux de Drummond – <a href="mailto:info@spad.ca">info@spad.ca</a>	<b>819 472-5700</b>
<b>Séance du conseil</b>	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) <b>*Veuillez entrer par la porte arrière.</b>	

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Résumé du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 2 mars 2021 à 20h00

Approbation des délibérations de la séance régulière du 2 février 2021.

Approbation de paiement des comptes à payer du mois de février 2021 pour une somme de 119 182,92 \$ et des comptes payés pour une somme de 61 388,03 \$.

Autorisation de paiement de la facture de la firme Laforest Nova Aqua Hydrogéologie et Environnement pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité- 2 108,00 \$.

Adoption du *Règlement 2020-334-01 modifiant le Règlement numéro 2020-334 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2021.*

Autorisation de paiement de la facture de l'entreprise Vitrerie Claude Ltée pour le remplacement de la fenêtre du bureau municipal- 28 499,00 \$.

Autorisation de paiement de la facture de la firme Shellex pour des services professionnels requis en lien avec des activités de relevés et études préparatoires dans le cadre du prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière - 2 500,00 \$.

Autorisation de paiement de la facture de la firme Shellex pour des services professionnels requis en lien avec les activités de conception préliminaire et définitive dans le cadre du prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière - 4 650,00 \$

Autorisation à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et aux fournisseurs de services en télécommunications afin que les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient programmées de sorte que les appels 3-1-1 provenant des appareils cellulaires soient acheminés à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Approbation de la permanence de madame Annick Tremblay-Bouchard pour le poste d'adjointe à la direction.

Avis de procédure de vente pour non-paiement de taxes.

Approbation pour l'achat de deux nouveaux ordinateurs pour les besoins de la Municipalité - 1 849,89 \$.

Approbation d'une participation financière de la Municipalité au programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » 2021 - 1 125,64 \$.

Renouvellement de bail pour la Caisse Desjardins de la Rivière Noire pour l'occupation d'une portion des locaux du bureau municipal.

Approbation de la Politique de gestion des archives ainsi que du Programme de gestion des archives.

Approbation du budget de mars 2021 pour le Service de sécurité incendie - 776,28 \$.

Renouvellement de l'adhésion au Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs pour l'année 2021.

Autorisation pour procéder à l'inscription de madame Alexandria Boucher et monsieur Samuel Lapalmé au programme de formation « Pompier 1 » - 10 960,00 \$.

Mandat à l'entreprise Daniel Bouchard, évaluateur agréé, pour l'évaluation professionnelle afin de déterminer la valeur des équipements du Service de sécurité incendie - 1 600,00 \$.

Approbation du budget de mars 2021 pour le Service des travaux publics - 30 806,33 \$.

Autorisation de procéder à l'achat d'une affiche afin d'en faire l'installation sur la rue Principale (route 116) dans le cadre de la campagne de sécurité routière.

Abrogation de la résolution numéro 278-09-2020 portant le titre : « Étude d'ingénierie pour le prolongement des infrastructures de la rue Lajoie » et de la résolution numéro 217-07-2020 portant le titre : « Entente pour travaux municipaux » suite à la vente de la rue Lajoie.

Déclinaison de la proposition d'adhérer à l'association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Participation à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021.

Mandat à l'entreprise Les Forages L.B.M. inc. pour des forages exploratoires en lien avec l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable - 30 410,89 \$

Autorisation des dépenses concernant les projets de table de ping-pong, kayak, modules de frappe, graffitis, l'achat de livres et papeterie pour la bibliothèque tel que prévu au budget soumis.

Mandat à l'entreprise Hydronav pour l'achat d'une estacade de sécurité - 3 059,50 \$.

Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Fonds Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour le projet de construction d'une surface de glace synthétique.

Autorisation pour l'embauche de personnel supplémentaire pour le camp de jour.

Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2021-2022) afin que la Municipalité soit en mesure d'embaucher les ressources nécessaires pour l'encadrement de certains enfants fréquentant le camp de jour.

Proclamation du mois d'avril « Mois de la jonquille » de la Société canadienne du cancer.

Mandat pour la production d'un document d'appel d'offres en lien avec l'acquisition de jeux d'eau.

Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Fonds Initiative canadienne pour des collectivités en santé en lien avec un projet d'acquisition d'un afficheur numérique et d'une génératrice.

Appui au projet de madame Arianne Clément, photographe, afin d'exposer, pendant deux saisons estivales, ses photographies et textes le long du sentier pédestre du Parc nature de la région d'Acton - 6 000,00 \$.

Autorisation d'entamer des démarches pour organiser une ligue de soccer amicale pour enfants entre les municipalités de la MRC.

Autorisation de mandater une entreprise pour la fourniture de modules de jeux destinés au parc du développement Morphan.

Autorisation d'embauche pour les prêts de kayak.

Renouvellement de l'adhésion du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF).

Approbation d'un budget pour la construction du bâtiment des jeux d'eau en régie interne - 25 000,00 \$

Adoption du *Règlement numéro 2021-335 modifiant le Règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme pour revoir le tracé de la rue Lajoie.*

Adoption du second projet de *Règlement numéro 2021-336 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 pour recevoir les normes relatives aux projets intégrés.*

Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-337 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel.

Acceptation des conditions de services additionnels offerts par la MRC d'Acton pour la fourniture d'un inspecteur.

Demande de dérogation mineure pour la rue Principale (Gestion Scaron inc.) - Autorisée.

Renouvellement des mandats de deux membres du Comité consultatif d'urbanisme et appel à la population afin de pourvoir le poste qui sera vacant à partir du 30 avril 2021.

Mandat pour un agronome en lien avec les aires de protection des puits d'eau potable.

Autorisation d'entente avec la Ville d'Acton Vale concernant les activités du *Complexe multisports Desjardins* - 3 916,00 \$.



## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

« Règlement numéro 2020-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour revoir les normes relatives aux projets intégrés »

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale, de ce qui suit:

À la suite de l'assemblée publique de consultation écrite tenue le 2 mars 2021, le Conseil de la Municipalité d'Upton a adopté le jour même un second projet de règlement lequel porte le numéro 2020-336 et est intitulé :

« Règlement numéro 2020-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour revoir les normes relatives aux projets intégrés ».

- 1) Ce second projet de règlement numéro 2020-336 consiste modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin revoir les normes relatives aux projets intégrés.
- 2) Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones et secteurs concernés et le cas échéant des zones ou secteurs de zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la Municipalité, en s'adressant aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal localisé au 810, rue Lanoie à Upton, par courriel à madame Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction au [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca) ou par la poste au 810, rue Lanoie ou en déposant la demande dans la boîte extérieure à la mairie. Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande aux heures, jours par téléphone de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 au 450 549-5627, consultant le site web à [www.upton.ca](http://www.upton.ca) section avis public ou par courriel à l'adjointe à la direction au [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

- 3) En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
- 4) Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones concernées peuvent demander que ce second projet de règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la Municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :
  - le titre et le numéro projet de règlement faisant l'objet de la demande;
  - leur nom;
  - leur qualité de personne habile à voter;
  - leur adresse;
  - leur signature.
- 5) Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :
  - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
  - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
  - passeport canadien;
  - certificat de statut d'Indien;
  - carte d'identité des Forces canadiennes.
- 6) Dans le cas où le nom de la personne ne figurerait pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones concernées, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.

(Suite à la page suivante) ►

7) Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité d'Upton (courrier ou courriel) au 810, rue Lanoie, au plus tard le quinzième (15e) jour qui suit celui de la publication;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

8) Est une personne intéressée :

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 2 mars 2021:

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée dans la municipalité ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procu-

ration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

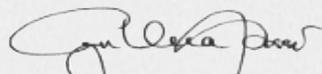
Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 2 mars 2021, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

9) Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

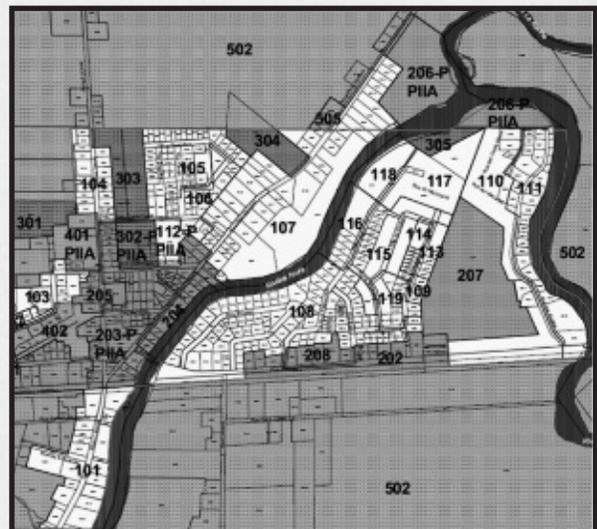
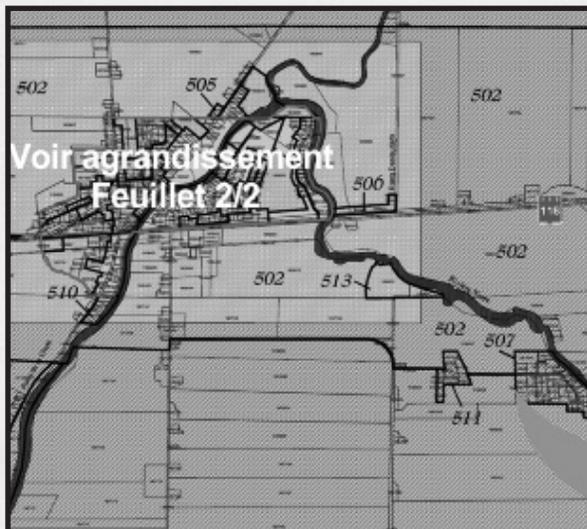
10) Les zones d'où peuvent provenir une demande sont la zone 108 et la zone 206-P comme illustrées au croquis suivant :

11) La description ou l'illustration complète de chacune des zones concernées peut être consultée au bureau de la Municipalité sur rendez-vous.

Donné à Upton, ce 11e jour du mois de mars 2021.



Cynthia Bossé, directrice générale



Ainsi que les zones contiguës soient 502, 202, 208, 207, 119, 115, 116, 107, 101, 203, 204, 502, 111, 110, 117, 305.



## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation écrite

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel** ».
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel** ».
- 3- La consultation publique se tiendra à huis clos (public non admis), le **6 avril 2021**, à 20h00 à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton concernant le projet de règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel.
- 4- **Toute personne intéressée peut transmettre ses observations par écrit** à la Municipalité avant 8h30, le 6 avril 2021, jour de l'assemblée du Conseil municipal par la poste, par dépôt dans la boîte prévue à cette fin au bureau municipal, ou par courriel à Mme Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca)

5- Le projet de règlement numéro 2021-337 modifie le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de permettre, à certaines conditions, que les cases de stationnement requises pour un usage industriel exercé dans une zone industrielle soient implantées sur un lot localisé à moins de 100 mètres du lot où s'exerce l'usage en question et afin de revoir les limites de la zone à dominance industrielle numéro 403.

6- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Dans le contexte de la pandémie et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique, le projet de règlement numéro 2021-337 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, peuvent être consultés au bureau municipal du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et 13 h00 et 16h30 en prenant rendez-vous au 450 549-5627 ou en effectuant une demande par courriel à [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour du mois de mars de l'an 2021.**

Cynthia Bossé, directrice générale

## - NOUVEAUTÉS ADULTES -

TITRE	AUTEUR
Un viol ordinaire (Roman)	Janette Bertrand
Le sablier (Biographie)	Edith Blais
L'inconnu de la forêt (Roman policier)	Harlan Coben
Le nouveau nom – L'amie prodigieuse II (Roman)	Elena Ferrante
Retrouve-moi (Roman policier)	Lisa Gardner
Si ça saigne (Roman horreur)	Stephen King
ÊTRE FACE à la rue (Docu)	Jean-Marie Lapointe
Maudits voisins (Roman)	Cynthia Maréchal
La maison des Levasseur T.2 1964. Les grands remous (Roman historique)	Julie Rivard

TITRE	AUTEUR
Les rescapés de Berlin Tome 2 (Roman historique)	Janine Tessier
Annabel (Roman)	Kathleen Winter
La vie compliquée de Léa Olivier Format BD (10-14 ans)	Catherine Audet- Girard
Vieux Thomas et la petite fée (3-6 ans)	Dominique Demers
La très curieuse disparition de l'imagination d'Edmond (6-8 ans)	Marie- Stéfanie Taschereau
Le papillon de monsieur Bidule (dès 3 ans)	Gilles Tibo
Autour du soleil 30 contes pour mieux rêver (dès 4 ans)	Gilles Tibo

## RÉGIE INTERMUNICIPALE



MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!

**LE MASQUE NE DOIT JAMAIS ÊTRE JETÉ PAR TERRE OU DÉPOSÉ AU RECYCLAGE**

**CELUI-CI DOIT TOUJOURS ÊTRE DÉPOSÉ À LA POUCELLE**

LORSQUE CELA EST PERMIS, L'UTILISATION DU MASQUE réutilisable DEMEURE UNE ALTERNATIVE QUI PEUT ÊTRE INTÉRESSANTE!






MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!

**DÈS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL**

**RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN**



*Matières acceptées dans le bac brun:*



Résidus alimentaires



Résidus verts



Papiers et cartons souillés

www.riam.quebec • 450 774-2350

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## AVIS AUX CITOYENS D'UPTON

Distribution Upton (295, rue Principale) a cessé ses activités de transvasement de propane de wagons-citernes à camions-citernes sur son site. La situation étant revenue à la normale, l'avis de sirène incendie pour avertir la population d'évacuer en situation d'urgence est levée.

La Municipalité d'Upton, qui a pour mission d'assurer la sécurité de la population, continue de vous encourager à vous inscrire au service d'alertes automatisées pour recevoir les informations importantes. Vous pouvez vous inscrire au [www.upton.ca](http://www.upton.ca) ou en téléphonant au 450 549-5611.

## LES ABRIS TEMPORAIRES JUSQU'AU 15 AVRIL!

Nous vous rappelons que les abris temporaires (tempo) sont autorisés jusqu'au 15 avril inclusivement. La toile et l'armature doivent être retirées et entreposées.

## STATIONNEMENT DANS LES RUES

À partir du 31 mars 2021 jusqu'au 15 novembre 2021 inclusivement, vous pouvez vous stationner dans les rues sur le territoire de la Municipalité sauf aux endroits où il y a des panneaux l'interdisant.

**RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains**  
MEILLEURS C'EST MEILLEUR RECYCLER!  
INFORMATIONS:  
WWW.BIOM.QUEBEC  
450 774-2268

### Ouverture écocentres

**Saint-Hyacinthe**  
1880, RUE BROUILLETTE  
Vendredis, samedis et dimanche à compter du 16 avril

**Acton Vale**  
68, RUE NOËL-LECOMTE  
Samedis et dimanche à compter du 17 avril

Les écocentres sont accessibles de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous les citoyens des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains (sur preuve de résidence)

*Les règles sanitaires continuent d'être appliquées*

- ÉVITER DE SE PRÉSENTER AVEC DES SYMPTÔMES DE COVID-19
- MAINTENIR UNE DISTANCE DE DEUX MÈTRES AVEC LES AUTRES UTILISATEURS ET PRÉPOSÉS
- PRÉVOIR UN DÉLAI D'ATTENTE PUISQUE SEULEMENT QUATRE VÉHICULES SONT ADMIS À LA FOIS
- ASSURER LE DÉCHARGEMENT DE SES PROPRES MATIÈRES

### Matières acceptées

- PEINTURES
- HUILES ET FILTRES
- RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION
- APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES
- PNEUS DÉJAMÉS
- MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET MÉTAUX

## RAPPEL

### Véhicules hors route – Circulation sur les chemins publics

Rappelons qu'il est autorisé de traverser un chemin public ou y circuler avec un véhicule hors route sur une distance maximale de 1 km à condition qu'une signalisation l'autorise et que le conducteur détienne un permis de conduire valide.

Des sanctions, comprenant notamment des amendes, sont prévues au Code de la sécurité routière en cas de non-respect de ces mesures.

1 RLRQ, c. C-24.2

### VOS GOUTTIÈRES SONT-ELLES CONFORMES AUX RÈGLES MUNICIPALES?

Une gouttière est conforme, si elle est déconnectée du drain de fondation (drain français) et que l'eau se déverse à au moins 150 cm du bâtiment. De plus, l'eau doit se déverser sur une surface perméable en évitant le ruissellement vers la rue. Si vous avez rangé votre baril récupérateur d'eau ou vos rallonges pour l'hiver, n'oubliez pas de les remettre en place.

Une gouttière débranchée réduit les risques des dommages causés par l'eau, comme des infiltrations du sous-sol de votre maison. De plus, le débranchement des gouttières diminue les risques de débordement d'eaux usées à la rivière, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières de la région.

Pour avoir plus d'informations sur le Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales, consultez la section « Environnement » du site Internet [upton.ca](http://upton.ca)

### CONGÉ DE PÂQUES

Veillez noter que le bureau municipal sera fermé pour le congé de Pâques, le jeudi 1er avril et le lundi 5 avril.

### LA MUNICIPALITÉ D'UPTON SOUHAITE POURVOIR UN POSTE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Depuis l'avènement de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la mise en place d'un *Comité consultatif d'urbanisme* est obligatoire pour les municipalités qui désirent régler et appliquer certains mécanismes de gestion du territoire (PIIA – Plan d'implantation et d'intégration architecturale, dérogations mineures, projets de développement, etc.).

Son rôle consiste à fournir des recommandations au Conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et plus particulièrement en ce qui concerne les demandes de dérogation mineures, les demandes de permis de construction/rénovation dans les secteurs soumis au PIIA et les demandes de modifications réglementaires.

La fonction de membre d'un CCU requiert des qualités humaines d'équité, de bon sens, de respect et un intérêt marqué pour l'esthétisme et l'harmonie. Elle suppose un sens profond de la mesure qui permet d'éviter la rigidité excessive dans l'application et l'interprétation des règlements d'urbanisme.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature à l'adresse courriel suivante : [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)

## OFFRE D'EMPLOI

### Préposé aux prêts d'équipements nautiques

2 postes à combler

La Municipalité d'Upton est à la recherche d'un préposé pour le prêt d'équipements nautiques. Le site de location se trouve au Théâtre de la Dame de Cœur.



#### EXIGENCES

- Avoir 16 ans avant le début de l'emploi;
- Se soumettre au processus de vérification des antécédents judiciaires;
- Détenir une formation de premiers soins valide (un atout);
- Être capable d'exécuter des tâches physiques.

#### DESCRIPTION DES TÂCHES

- Entretien général du site et des équipements;
- Surveiller adéquatement le site et les infrastructures;
- Répondre aux demandes d'informations des visiteurs;
- Remplir les rapports quotidiens (statistiques de participation, revenus et autres);
- Assurer la gestion du prêt de matériel (kayaks, planches à pagaie et autres);
- Faire appliquer les règlements en vigueur sur le site et assurer la sécurité;
- Exécuter d'autres tâches connexes.

#### HORAIRE DE TRAVAIL

- Environ 35 heures semaine à partir de mi-mai jusqu'à la fin août

\*\*\* Les horaires peuvent varier hebdomadairement selon la température. \*\*\*

#### CONDITIONS SALARIALES

À discuter

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 avril 16h00 à l'adresse courriel suivante : [michael.bernier@upton.ca](mailto:michael.bernier@upton.ca)

*Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*

## OFFRE D'EMPLOI

### Animateur de camp de jour

#### RESPONSABILITÉS

L'animateur sera responsable d'un groupe d'enfants âgés de 5 à 12 ans. Avec les autres animateurs, il participera à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités qui seront offertes aux enfants fréquentant le camp de jour. Il devra donc animer les activités et encadrer les enfants tout en s'assurant de leur sécurité.

#### EXIGENCES

- Être âgé de 16 ans et plus;
- Expérience en animation auprès des enfants de 5 à 12 ans un atout;
- Cours de secourisme un atout;
- Être disponible pour travailler à temps complet du 28 juin au 20 août 2021.

#### APTITUDES ET QUALITÉS REQUISES

- Être autonome, débrouillard et avoir un grand sens des responsabilités;
- Capacité de travailler en équipe et de susciter l'intérêt des enfants;
- Être créatif et dynamique;
- Être en mesure d'accepter la critique constructive et de s'adapter aux changements.

#### CONDITIONS SALARIALES

À discuter

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 avril 16h00 à l'adresse courriel suivante : [michael.bernier@upton.ca](mailto:michael.bernier@upton.ca)

*Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Saviez-vous qu'au Québec, la surconsommation d'eau a d'importantes répercussions économiques et environnementales?

À la maison, la douche est non seulement une grande source de consommation d'eau potable, mais elle est aussi la plus grande source de consommation d'eau chaude. Économiser l'eau sous la douche vous permettra de réduire votre facture d'électricité. D'autant plus qu'en économisant collectivement l'eau potable, il est possible d'éviter des investissements visant à accroître la capacité des infrastructures.

#### SIGNALEMENT NID-DE-POULE

Si vous constatez un nid-de-poule sur votre chemin ou sur le territoire de la Municipalité d'Upton, vous pouvez nous en faire part en nous transmettant un signalement via notre site Internet.

Vous n'avez qu'à compléter le formulaire qui se trouve à la page « Services en lignes ».

Vous pouvez également nous le signaler par téléphone en composant le 450 549-5611.

Merci de votre collaboration!

Prendre votre douche le temps d'une chanson peut vous permettre d'économiser jusqu'à **200** litres d'eau par semaine.

**Faites le test!**

Votre gouvernement Québec

### DU 20 AU 24 AVRIL A LIEU LA 47<sup>E</sup> ÉDITION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE.

**Bénévolat, c'est chic ! L'action bénévole existe depuis la nuit des temps. Indémoudable, indétrônable, l'action bénévole est intemporelle.**

Mais qu'est-ce qui pousse ces gens à sacrifier une partie de leurs temps libres pour faire du bénévolat dans leur communauté? Parce que les gestes altruistes ont un impact positif sur notre collectivité, et que tendre la main à son prochain, ça fait du bien! Si faire du bénévolat est bon pour le moral, les avantages ne s'arrêtent pas là. Plusieurs études ont fait la preuve concrète que le bénévolat permet de retirer de nombreux bénéfices sur le plan personnel, professionnel, communautaire et social.

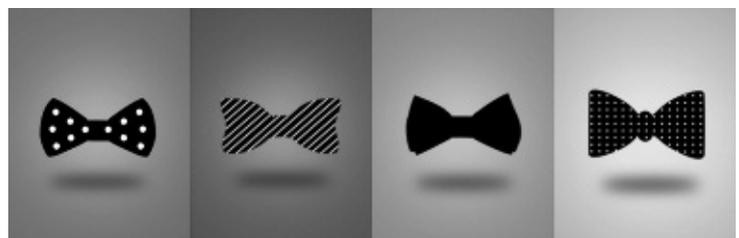
Une meilleure santé physique et mentale : en diminuant le niveau de stress, améliorant l'humeur et en se sentant plus satisfait de la vie en général. Renforcer son estime de soi : contribuer au bien-être d'autrui procure un sentiment d'accomplissement et de fierté favorisant l'estime de soi. Acquérir de nouvelles compétences : accompagnement social, communication, enseignement, gestion administrative, collectes de fonds, activités de marketing, planification d'événements, etc. Contribuer au mieux-être de sa communauté : chacun de nous peut contribuer au mieux-être de la collectivité en y mettant du sien.

#### Créateur d'amitié

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains met en relation de jumelage une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme afin de briser l'isolement et mener vers l'intégration et la participation sociales. Pour vous impliquer et, vous aussi, devenir créateur d'amitié, contactez le 450-774-8758 ou rendez-vous au [parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)



**PARRAINAGE CIVIQUE**  
DES MRC D'ACTON ET  
DES MASKOUTAINS





# Ma paroisse j'y crois

## COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Bonjour tout le monde,

Voici l'horaire des célébrations qui auront lieu durant la semaine Sainte. Notre façon de faire a été modifiée à cause de la pandémie, mais je crois que nous commençons à voir la lumière au bout du tunnel. Soyons patients et nous y arriverons très bientôt.

### Célébrations du pardon et celles de la semaine Sainte

a) Célébrations du pardon, célébration communautaire avec absolution collective

- Mercredi, le 17 mars à 15 h à Saint-André
- Jeudi, le 18 mars à 16 h à Saint-Valérien
- Dimanche, le 21 mars à 14 h à Sainte-Hélène

b) Messes, dimanche des Rameaux, le 28 mars

c) Mercredi Saint, le 31 mars : messe chrismale, si c'est à la cathédrale, c'est comme d'habitude. Si les règles sanitaires ne permettent pas de regroupement diocésain, cette célébration aura lieu à l'Église Saint-André d'Acton Vale à 16 h.

d) Jeudi Saint, le 1er avril à 18 h (3 célébrations) : Saint-Éphrem, Saint-Hugues, Saint-Jean-Baptiste.

e) Vendredi Saint, le 2 avril à 15 h, plusieurs célébrations : Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Liboire, Saint-Valérien, Saint-Théodore et Sainte-Hélène.

f) Samedi Saint, le 3 avril, 2 célébrations sont planifiées : La « veillée pascale » sera plus tôt si le couvre-feu demeure en vigueur : 15 h à Saint-Liboire et 16 h à Saint-André.

g) Dimanche de Pâques, le 4 avril selon l'horaire habituel du premier dimanche du mois.

Vous devrez réserver votre place en appelant au 450 549-4533, car avec les règles sanitaires actuelles, nous pouvons accueillir que 10 personnes à la fois. Bienvenue à tous!

Réal Lacharité, animateur de communauté

### Objet : Collecte de fonds 2019-2021 - Vente de fenêtres symboliques

Madame, Monsieur,

Les membres du conseil de la Fabrique de Saint-Éphrem-d'Upton lancent la campagne de commandites des fenêtres de l'église. Cette campagne se veut la 2e activité dans le cadre de notre grande levée de fond pour la réfection de notre église. Il est maintenant possible de faire une contribution soit de 1 500 \$, 3 000 \$ ou 5 000 \$ ou plus. Le nombre de fenêtres est limité.

Le nom des commanditaires apparaîtra sur une plaque qui sera affichée dans l'église de façon permanente.

Notre église est la seule classée patrimoniale dans notre MRC. Un joyau à préserver. La campagne va bon train, mais avec la pandémie, nous avons besoin d'un coup de main supplémentaire pour nous aider à atteindre notre objectif.

Cette campagne exceptionnelle nous permettra, à terme, de faire la réparation des fenêtres, du parvis, d'une partie de la toiture et d'installer un système d'incendie réglementaire. Notre objectif est de 400 000 \$.

Mon patrimoine, j'y tiens, je le soutiens!

Fraternellement,

Pierrette Lapalme, président de la fabrique

Au nom des membres du conseil de la Fabrique de Saint-Éphrem-d'Upton

**Att. : Faire le chèque au nom de la fabrique d'Upton**

*Mon patrimoine j'y tiens, je le soutiens.*

**LANCEMENT DES ACTIVITÉS DANS LE NOUVEAU COMPLEXE MULTISPORTS DESJARDINS**  
1 600, 3e Avenue, Acton Vale

Ce bâtiment destiné aux citoyens de la MRC d'Acton pourra offrir pour la première fois des activités dans son gymnase multisports. Actuellement, les consignes gouvernementales limitent la pratique de sport en solo, en dyade ou avec les occupants d'une même résidence privée. Les compétitions et les parties sont interdites. Toujours dans le cadre du respect des consignes gouvernementales, seulement le badminton, le pickleball et le tennis offerts en pratique libre sont autorisés.

Pour l'instant, une programmation pour la période du 3 au 18 avril inclusivement a été établie. Selon l'évolution de la pandémie, de ses restrictions ainsi que de la demande des citoyens, le calendrier de l'offre de services sera revu.

*Profitez-en, citoyens d'Upton!*



**COMPLEXE MULTISPORTS DESJARDINS**

**Activités disponibles du 3 au 18 avril 2021**

**BADMINTON**



**PICKLEBALL**



**TENNIS**



**BADMINTON  
PICKLEBALL**

Mardi	Samedi Dimanche
10h-11h15 13h15-14h30 14h45-16h 18h-19h15 19h30-20h45	14h-15h15 15h30-16h45 17h-18h15 18h30-19h45

**TENNIS**

Jeudi	Samedi Dimanche
10h-11h15 13h15-14h30 14h45-16h 18h-19h15 19h30-20h45	9h-10h15 10h30-11h45 12h-13h15

**TARIF HORAIRE  
(plus taxes)**

TERRAIN TENNIS	TERRAIN BADMINTON PICKLEBALL
<b>40\$</b>	<b>20\$</b>

**LOCATION DE TERRAIN au moins 3 jours avant**

**EN LIGNE :** [www.ville.actonvale.qc.ca](http://www.ville.actonvale.qc.ca)  
**EN PERSONNE :** Au secrétariat du Centre sportif

Une réservation commence à l'heure exacte.  
Un retard ne permet pas de prolonger la durée de la réservation.  
**ANNULATION DE RÉSERVATION** au moins 48 heures d'avance,  
sinon le coût de location est chargé au locataire.

**CONSIGNES GOUVERNEMENTALES**

Masque obligatoire pour entrer et circuler dans l'édifice  
Masque optionnel pour la pratique du sport sur le terrain  
Registre de présences et désinfection des mains

**2 PERSONNES MAXIMUM PAR TERRAIN**  
**PAS D'ACCÈS AUX VESTIAIRES**  
**ARRIVÉE-DÉPART QUELQUES MINUTES**  
**AVANT ET APRÈS L'ACTIVITÉ**